

## 2K

Société civile immobilière au capital de 500 euros  
Siège social : Résidence Aldapa, 35 avenue Paul Pras – 64100 Bayonne  
951 833 714 RCS BAYONNE

Ci-après dénommée « la Société »

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE  
EXPRIMANT LE CONSENTEMENT UNANIME DES ASSOCIÉS  
En date du 15 avril 2026  
(Article 26 des statuts)**

L'an deux mille vingt-six,  
Le mercredi quinze avril, à quatorze heures,

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**Monsieur Peio Tellier**

né à Saint Jean de Luz (64 ) le 2 juin 1989

demeurant Résidence Aldapa, 35 avenue Paul Pras – 64100 Bayonne

de nationalité française

Lié par un pacte civil de solidarité à Madame Maitena Badiola conclu le 17 novembre 2017 sous le régime de la séparation de biens.

*titulaire de 25 parts en pleine propriété de la « Société » numérotées de 1 à 25 lui conférant autant de droits de vote sur les 50 composant son capital social.*

et

**Madame Maitena Badiola**

née à Saint Jean de Luz (64 ) le 18 avril 1989

demeurant Résidence Aldapa, 35 avenue Paul Pras – 64100 Bayonne

de nationalité française

Liée par un pacte civil de solidarité à Monsieur Peio Tellier conclu le 17 novembre 2017 sous le régime de la séparation de biens.

*titulaire de 25 parts en pleine propriété de la « Société » numérotées de 26 à 50 lui conférant autant de droits de vote sur les 50 composant son capital social.*

**Après avoir pris notamment connaissance :**

- ❖ qu'ils sont les seuls associés de la Société.
- ❖ qu'aux termes de l'article 26 des statuts, « Les décisions collectives peuvent être prises au choix du gérant soit en assemblée, soit par consultation écrite des Associés. En outre, les Associés peuvent toujours, d'un commun accord, prendre les décisions collectives à l'unanimité par acte sous seing privé ou notarié ».

**Après avoir exposé :**

- ❖ que les décisions à prendre unanimement ce jour sont ci-dessous listées :
  - Décision de transfert de siège social,
  - Modification corrélative de l'article 4 statuts et refonte générale des statuts,
  - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social de la Résidence Aldapa, 35 avenue Paul Pras à Bayonne (64100) à la Résidence Au Peita, 7 avenue Capitaine Resplandy à Bayonne (64100) et ce à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

## DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la manière suivante :

### **« Article 4 – Siège social**

*Le siège social de la Société est fixé : Résidence Au Peita, 7 avenue Capitaine Resplandy – 64100 Bayonne.»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Plus généralement, constatant que certains articles des derniers statuts de la Société sont devenus inutiles ou obsolètes, la collectivité des associés, décide de refondre l'ensemble des statuts de la société conformément aux décisions collectives prises dans le présent acte et en conséquence d'adopter dans leur nouvelle rédaction ceux modifiés et signés après le présent acte.

## TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, décide de donner tous pouvoirs à Maître Peio Tellier, Avocat inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau de Bayonne, pour effectuer au moyen de ladite plateforme les démarches nécessaires à la conservation et l'archivage du présent acte sous signature privée.

Le présent acte constatant le consentement unanime de tous les associés, sera retranscrit sur le registre des délibérations.

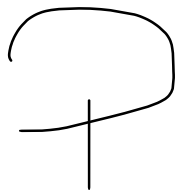
Plus rien n'étant à délibérer à l'ordre du jour, la séance est levée après qu'il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

ooooo

Le présent acte sous signature privée est signé par Madame Maitena Badiola et par Monsieur Peio Tellier.

Il sera retranscrit sur le registre des décisions des associés de la Société étant précisé que cette retranscription pourra intervenir sur support papier ou numérique à la condition que cette retranscription présente toutes garanties d'intégrité et d'inaltérabilité.

Monsieur Peio Tellier

A handwritten signature consisting of a large, stylized capital letter 'P' with a vertical line extending downwards from its center.

Madame Maitena Badiola

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Maitena Badiola', with a long horizontal flourish extending to the right.